

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 24 novembre 2021

Les modalités de gestion de la période de grand froid pour les personnes sans-abri

La période hivernale 2021 – 2022 intervient dans un contexte renouvelé avec un ensemble de moyens mis à disposition pour permettre d'aborder l'hiver dans les meilleures conditions possibles. Le parc d'hébergement d'urgence a ainsi été maintenu à un niveau historiquement haut (200 000 places au niveau national) et des crédits supplémentaires ont été alloués notamment pour renforcer les SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) et les accueils de jour.

En effet, la période hivernale nécessite des adaptations de la veille sociale, comme le renforcement des maraudes, l'extension des horaires des accueils de jour et, en cas d'épisode climatique sévère, des ouvertures de places sur de courtes durées pour mettre à l'abri les personnes les plus en difficultés.

Le dispositif d'hébergement d'urgence en Isère

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale en matière de lutte contre le sans-abrisme et du plan de lutte contre la pauvreté, ont été renforcées les capacités d'hébergement d'urgence pour atteindre le niveau historique de **1720 places d'hébergement d'urgence et 2 207 places pour les demandeurs d'asile**.

Mesures spécifiques pour l'hiver 2021 -2022 sous la coordination de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités :

- Instauration d'une veille saisonnière dans la même logique que la veille estivale en prévention de la canicule, en lien avec le SIAO-115 : elle permet de suivre étroitement la situation et d'adapter le dispositif aux besoins constatés selon l'évolution du contexte et des conditions météorologiques.
- A compter du 1er novembre 2021, renforcement des moyens dédiés au fonctionnement du SIAO-115 avec 2 écoutants supplémentaires.

Contact presse
Bureau du Cabinet et
de la Communication Interministérielle

- En complément de l'intervention des maraudes bénévoles, renforcement de la vigilance de la maraude professionnelle, afin de créer du lien avec les personnes sans domicile fixe ou en grande précarité et de répondre aux situations d'urgence par une aide alimentaire, des dons de vêtements ou de couvertures, ou des produits d'hygiène.
- Mobilisation accrue des structures d'accueil et d'aide alimentaire, avec l'organisation de la soupe hivernale par la coordination d'associations pour assurer chaque soir l'accueil de personnes précaires autour d'une soupe chaude et autres collations (sandwich, fromage, fruits) de 18h à 22h selon les jours.

Une note présentant l'ensemble des dispositifs a été transmise par la DDETS aux différents partenaires pour renforcer la coordination de leur action respective.

En cas de conditions météorologiques spécifiques

A l'annonce d'un phénomène climatique extrême, le plan « renfort hivernal » prévoit l'ouverture de sites type « gymnases » ou autre équipements collectifs pour mettre à l'abri temporairement les personnes les plus fragiles, et notamment les familles, conformément aux directives ministérielles.

La gestion des gymnases est confiée à l'association AJHIRALP, qui travaillera en lien avec le 115, les acteurs de la veille sociale et les CCAS des communes concernées sur l'agglomération grenobloises.

Des sites pourront également être mobilisés à Vienne et à Bourgoin Jallieu.

Vigilance et solidarité

Veiller aux plus fragiles d'entre nous est aussi un devoir citoyen.

Si vous vous trouvez en présence d'une personne en difficulté, les bons réflexes sont les suivants :

- composer le numéro d'appel gratuit « 115 » ;
- soyez précis dans le signalement de la personne : localisation et difficultés repérées ;
- si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez-le au numéro 15 (urgences médicales), dans ce cas ne laissez pas la personne seule et attendez avec elle les secours.

Contact presse
Bureau du Cabinet et
de la Communication Interministérielle

C'est grâce à la bienveillance et la vigilance de chacun que chaque année des personnes sont secourues et peuvent être mises à l'abri et, le cas échéant, orientées vers des dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par l'État et ses partenaires.

Contact presse
Bureau du Cabinet et
de la Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01